

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 16 septembre 2021 Faux-Vésigneul

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Alexandre BODIN par Franck PIERRARD (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Marc DEFORGE par Murielle STEPHAN (pouvoir), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

Absents : Gérard ACOSTA, Didier APPERT, Anne BRAZE, William MATHIEU (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

Soit 39 votants.

Suppléants présents : Delphine KARL, Laura LOTT, Bernard MAHOUT, Dominique MATHIEU, Dominique MILLION, Gilles NOIZET, Franck PIERRARD, Emmanuel PLANÇON, Audrey RAFFORT, Audrey SCHULLER, Evelyne VALENTIN.

Suppléants absents : Bénédicte FAILLON (excusée), Damien GALLOIS, Alain GOBILLARD, Romain HERBILLON, Philippe HINCELIN, Julien MAS, Claudy MATHIEU, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Hubert PASCAL, Daniel PONSIGNON (excusé), THIEFFRY Maxime.

Secrétaire de séance : M. Eric VETU.

En préambule, le président remercie tous les élus qui se sont déplacés sur le stand de la foire et qui ont participé à de nombreux échanges liés aux activités des collectivités territoriales et aux réunions organisées dans le cadre du PLUi de la CCMC. Il en ressort un bilan très positif quant à l'outil informatique mis en place sur lequel un millier de connexions a été relevé. Il informe l'assemblée que des messages forts ont été lancés au préfet afin que les administrations puissent accompagner au mieux la CCMC dans ce projet, car un tel outil au niveau communautaire ne peut pas être traité comme à un niveau de commune rurale.

Le compte rendu du 7 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité bien que la plupart des élus regrettent de ne l'avoir reçu que le matin même de la réunion du conseil.

I. FINANCES

1. Attribution de subventions exceptionnelles aux communes de la CCMC pour l'organisation de mini festivals en salle

Le Président explique que le bureau de l'assemblée a exprimé le souhait de certaines communes de participer à des mini-festivals en salle organisés par Rock'n'roll village et que 8 séances seraient possibles jusqu'à l'été prochain. La première date retenue est celle du 16 octobre prochain à Nuisement-sur-Cooles.

La proposition est de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association pour chacune des 8 prestations (possibilité de 3 groupes par séance et de tout univers musical : rock, blues, jazz...) et d'encourager les manifestations rayonnant sur plusieurs communes.

Le coût pour la commune accueillante ne consisterait qu'à mettre le lieu du mini-festival à disposition et de rechercher des artisans locaux ou personnes qui souhaiteraient en parallèle monter des stands pour faire connaître leurs activités ou produits. A noter que le coût pour l'association est globalement de 3 000 € et que c'est à elle que revient le droit de recueillir des subventions, aides ou sponsorats.

La plupart des élus découvrent ce projet et certains d'entre eux font remarquer que les subventions d'investissement étaient versées par la CCMC, et celles de fonctionnement par les communes. Cette situation soudaine et nouvelle entraîne l'étude d'une organisation à revoir au sein de la CCMC.

Le président répond que le budget de la collectivité, en ce qui concerne les subventions, a été très limité et que l'on peut se permettre la proposition de 4 000 € même si les autres dates et lieux en sont pas encore connus. Aux communes de faire remonter leur intérêt. Il s'engage à relancer le débat sur le sujet des subventions pour des manifestations qui permettront le rayonnement de l'intercommunalité.

Vote du conseil communautaire : 38 voix pour, 1 abstention.

La CCMC préparera la publicité et la communication des mini-festivals et devra être aidée au niveau local par les communes.

2. Décisions modificatives

- a. Budget général – Diagnostics énergétiques, Fond de solidarité des entreprises pour le COVID et subventions OPAH

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
20-2031 - Opé 20	5 000,00 €
27-274	19 200,00 €
45-4581015	15 000,00 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

- b. MARPA – Affectation des résultats de 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
023-023	-22 336,10 €	002-002	-45 539,77 €	021-021	-22 336,10 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

- c. Assainissement collectif de Mairy-sur-Marne – opérations d'ordres déséquilibrées

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Article	Montant
040-281351	0,07 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

- d. Eau potable Vesle – Réparation clôture

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
011-61521	4 520,00 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

- e. SPANC – assurance – litige avec des pétitionnaires

Ce dossier est remis à un prochain ordre du jour car la CCMC n'a pas reçu les documents des experts attendus par la collectivité.

3. Annulation de titres de REOMI sur exercice antérieur

Le SYMSEM a transmis des nouvelles demandes de titres sur l'année 2020 pour un montant de 967,60 €.

COMMUNE	1er SEMESTRE 2020		2ème SEMESTRE 2020	
	N° titre	Montant	N° titre	Montant
COURTISOLS			14969	76,20 €
CHALONS EN CHAMPAGNE	9747	210,00 €	16025	222,00 €
ST GERMAIN LA VILLE			17249	105,00 €
MAIRY SUR MARNE	9725	119,40 €	16003	235,00 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

II. ENVIRONNEMENT

4. PSE

- a. Sollicitation d'une aide de l'Agence de l'Eau pour consentement à payer

Pour pallier la dégradation de l'eau dont les niveaux de nitrates augmentent sur l'AAC de Somme-Vesle des solutions curatives et/ou préventives sont à mettre en place, ce qui oblige à définir des périmètres et modifier les habitudes culturelles (objectifs : réduire le taux de pesticides et de nitrates dans l'eau, ou encore les ruissellements, dont les taux sont mesurés chaque année à l'automne).

42 agriculteurs sont concernés (représentant environ 1800 ha) et une vingtaine sont sur le périmètre du captage d'eau).

Malgré des efforts qui n'ont pas suffi pour réduire le dépassement de nitrates, Somme-Vesle s'est dotée, en 2016, d'une usine de traitement de dénitrification.

Avec l'AESN, la Communauté de communes souhaite mettre en place des mesures préventives sur le long terme par rapport aux mesures curatives : comparer le coût de la dégradation à travers le coût généré par l'usine de traitement (investissement et exploitation) sans mesures préventives et le coût de la dégradation avec le dispositif PSE. Cet argument économique est une indication à payer de la collectivité en faveur des mesures préventives telles que le PSE dans la gestion du service public de l'eau, sachant que la collectivité est la représentante et la garante de l'intérêt des usagers de l'eau. Les explications plus techniques et scientifiques sont à la disposition des habitants de la CCMC auprès de leur mairie.

La rémunération annuelle proposée du PSE sur 5 ans est la suivante pour un montant global de 439 089,47 € entièrement financée par l'Agence de l'Eau, qui prendra également en charge 80 % des coûts extérieurs.

Vote du conseil communautaire : 38 voix pour, 1 abstention.

- b. Délégation au Président pour signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les documents relatifs au dossier PSE.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

III. RESSOURCES HUMAINES

5. Ouverture d'un poste d'ATSEM à 30 h 00 annualisées

Suite à une demande de mise en disponibilité d'une ATSEM de Vitry-la-Ville, il convient de la remplacer et d'ouvrir le poste proposé sachant que des missions complémentaires sont prévues d'où la demande pour un contrat de 30h annualisées.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

IV. ANIMATION

6. Facturation du séjour au Lac du Der aux familles

23 enfants de la CCMC ont bénéficié du séjour en août 2021, il est proposé les tarifs suivants pour la facturation aux familles concernées :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
<750€	120 €
Entre 750€ et 1249€	135 €
>= 1250€	150 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Pour information complémentaire :

- ✓ un projet « sport » était prévu avec les écoles, mais l'animateur s'étant blessé et devant subir une intervention en octobre, ce projet sera retardé ou ajourné ;
- ✓ les gardes d'enfants en périscolaires sont étudiées (et discutées avec Familles Rurales) pour prévoir une garderie d'une semaine en octobre, une semaine en février, et une semaine en avril ;
- ✓ des animations plus dynamiques seront proposées au prochain conseil ainsi qu'un séjour à thème pour les ados en 2022 ;
- ✓ enfin, il faut réfléchir aux bâtiments que l'on pourrait mettre à disposition pour « le local jeune », et ce sur plusieurs territoires ;
- ✓ pas de fermeture de classe en cette rentrée pour la CCMC, mais il y a un risque pour Marson l'an prochain ;

- ✓ tous les devis pour les tableaux numériques ont été signés, ceux défectueux seront changés en priorité ;
- ✓ demande pour distribuer les dictionnaires dès le CM1 afin d'en apprendre leur utilisation au plus tôt, les maires qui le souhaitent seront associés à la distribution ;
- ✓ les transports scolaires sont passés à la Région. Il faut reconnaître une pénurie de chauffeurs, ce qui entraîne quelques retards sur la Coole et Courtisols, les maires sont invités à faire part de leurs doléances à la Région.

V. URBANISME

Le Président indique que 346 dossiers ont été traités à la date du 15 septembre 2021.

Il ajoute que l'Architecte des Bâtiments de France se rendra au siège de la CCMC la semaine prochaine pour évoquer des délais trop longs et des dysfonctionnements (ex : avoir une réponse sur la 2^{ème} présentation de dossier, alors que la 3^{ème} en cours et que les éléments ont bien été produits...)

M. LURASCHI annonce qu'il existe quelques difficultés avec certaines mairies relatives au logiciel mis en place, des formations seront bientôt proposées.

7. Carte communale de Marson – délibération rectificative d'une erreur matérielle

La délibération N° 1074-2021 approuvant la carte communale de Marson doit être reprise car il est mentionné le nom de la commune de Poix à la place de Marson.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

8. OPAH – annulation de dossiers

2 abandons de projet entraînent l'annulation de subventions

GAIGNETTE·Christine✕	7·rue·du·Chaillot✕	FRANCHEVILLE✕	pac·+·vmc✕	5·000·€✕
FALLON·Madeleine✕	14·rue·des·Templiers✕	DAMPIERRE·AU·TEMPLE✕	Isolation✕	5·000·€✕

Vote du conseil communautaire : unanimité.

9. OPAH – Comité technique N° 26 – attribution des subventions

16 attributions de subventions ont été retenues et représentent un montant de 71 637,00 € soumis à délibération.

COMMUNE✕	STATUT·D'OCCUPATION✕	TYPE·DE·TRAVAUX✕	MONTANT·ELIGIBLE✕	SUBVENTION·VOTEE·FCI✕
ECURY·SUR·COOLE✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	20·968.00·€✕	4·000,00·€✕
TILLOY·ET·BELLAY✕	PO✕	Autonomie·de·la·personne✕	5797.00·€✕	1·159.00·€✕
CERNON✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	24·688.00·€✕	4·000,00·€✕
SOMME·SUIPPE✕	PO✕	Economies·d'énergie¶ et·autonomie·de·la·personne✕	27·289.00·€✕	3·648.00·€¶ 1·352.00·€✕
CERNON✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	20·834.00·€✕	4·000.00·€✕
COURTISOLS✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	14·653.00·€✕	3·663.00·€✕
SOMME·VESLE✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	8·821.00·€✕	2·205.00·€✕
VESIGNEUL·SUR·MARNE✕	PO✕	Travaux·lourds✕	50·000.00·€✕	17·500.00·€✕
POGNY✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	16·635.00·€✕	4·000.00·€✕
SAINT·GERMAIN·LA·VILLE✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	30·000.00·€✕	4·000.00·€✕
NUISEMENT·SUR·COOLE✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	30·00.000·€✕	4·000.00·€✕
JONCHERY·SUR·SUIPPE✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	18·958.00·€✕	4·739.00·€✕
COURTISOLS✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	16·880.00·€✕	4·000.00·€✕
SUIPPES✕	PO✕	autonomie·de·la·personne✕	3·060.00·€✕	612.00·€✕
SOGNY·AUX·MOULINS✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	15·036.00·€✕	3·759.00·€✕
CROIX·EN·CHAMPAGNE·(LA)✕	PO✕	Economies·d'énergie✕	30·000.00·€✕	5·000.00·€✕
TOTAL✕			333·619,00·€✕	71·637,00·€✕

Vote du conseil communautaire : unanimité.

VI. QUESTION DIVERSES

Le Président annonce qu'il a été sollicité par la CMMA pour répondre à une demande de l'association des premiers répondants dans le but de former au moins 2 habitants par commune, aux premiers secours à la réanimation cardiaque. Et nous proposons la formation des jeunes dès le CM2 aux premiers secours.

Cette disposition impliquerait un partenariat avec le SDIS et avec comme formateurs : les Sapeurs-pompiers volontaires entre autres.

Un membre communautaire précise qu'actuellement, au collège, niveau 3^{ème}, les élèves passent leur PSC1.

Le Président signale que les formalités seront à préciser et que la CCMC serait la première intercommunalité de la Marne à se lancer dans ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.